

RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2005 B 14265

Numéro SIREN : 483 385 142

Nom ou dénomination : Getlink S.E.

Ce dépôt a été enregistré le 01/10/2020 sous le numéro de dépôt 97203



2012724601



**REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES  
PROCES VERBAL DE DEPOT D'ACTES**

Dénomination : Getlink S.E.

Numéro RCS : 483 385 142

Numéro Gestion : 2005B14265

Forme Juridique : Société européenne

Adresse : 3 R LA BOETIE  
75008 PARIS

Numéro du Dépôt : 2020R097203 (2020 127246)

Date du Dépôt : 01/10/2020

- Type d'acte : Extrait de procès-verbal

Date de l'acte : 30/04/2020

Décision 1 : Changement(s) d'administrateur(s)

fait à Paris, le 1 octobre 2020

EC 30/4/2020:CA

05B14265

EXTRAIT DE PROCES-VERBAL  
CERTIFIÉ CONFORME

Gre  
de con...  
A.L.  
- 1 OCT. 2020  
Sous le N RO 94203

**GETLINK SE**

Société européenne au capital de 220 000 011,27 euros

Siège social : 3 rue La Boétie - 75008 Paris

4B3 38S 142 RCS Paris

\*\*\*\*\*

**EXTRAIT**

**PROCES VERBAL**

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE**

**30 AVRIL 2020**

L'an deux mil vingt, le trente avril, à 10h00,

l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire des actionnaires de la société Getlink S.E s'est tenue sur première convocation au 3 Rue La Boétie, 75008 Paris.

Conformément à l'article 4 de l'ordonnance n°2020-321 du 25 mars 2020 prise dans le cadre de l'habilitation conférée par la loi d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19 n° 2020-290 du 23 mars 2020, l'assemblée générale, se tient sur décision du conseil d'administration, sans que les actionnaires et les autres personnes ayant le droit d'y assister ne soient présents physiquement ou par conférence téléphonique ou audiovisuelle.

Au vu du contexte lié à la pandémie de Coronavirus (Covid-19), de l'arrêté du 14 mars 2020 (complété par l'arrêté du 16 mars 2020) portant diverses mesures relatives à la lutte contre la propagation du Covid-19 (interdisant notamment certains rassemblements), de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face au Covid-19, de l'ordonnance n° 2020-321 du 25 mars 2020 portant adaptation des règles de réunion et de délibération des assemblées générales et conseils d'administration en raison du Covid-19 et des communiqués de presse de l'Autorité des marchés financiers (AMF) des 6 mars et 27 mars 2020 relatif aux assemblées générales de sociétés cotées dans le contexte du Covid-19, les actionnaires ont été invités à utiliser les moyens mis à leur disposition par la Société pour participer préalablement à distance, sans être présent physiquement, à cette assemblée générale.

L'avis de réunion a été publié au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires du 4 mars 2020 et dans le journal d'annonces légales « Les Petites Affiches », édition du 4 mars 2020. L'avis de convocation a été publié au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires du 8 avril 2020 et dans le journal d'annonces légales « Les Petites Affiches », édition du 8 avril 2020.

Il a été dressé une feuille de présence signée par les membres du bureau.

Monsieur Jacques Gounon, Président du conseil d'administration, préside la séance.

Le fond commun de placement entreprise actionnariat Getlink (FCPE), représenté par Monsieur Marcel Houdinet et le Co-Directeur des Relations Investisseurs Michael Schuller, assurent les fonctions de scrutateurs. Madame Claire Piccolin assure les fonctions de secrétaire de l'Assemblée.

Le Président rappelle le quorum requis pour l'Assemblée Générale Ordinaire et celui requis pour l'Assemblée Générale Extraordinaire réunies sur première convocation. Il présente le déroulé de la réunion.

Les cabinets KPMG Audit et Mazars, Commissaires aux comptes de la société, représentés respectivement par Messieurs Fabrice Odent et Francisco Sanchez, convoqués par lettre recommandée avec accusé de réception, sont présents.

Les pouvoirs et formules de vote par correspondance adressés aux actionnaires étaient accompagnés des documents prévus par la loi. Les documents devant être mis en ligne sur le site internet de la société l'ont été conformément aux dispositions de l'article R. 225-83 du Code de commerce et ceux soumis au droit de communication des actionnaires ont été tenus à leur disposition dans les délais légaux.

[...]

Les résolutions suivantes ont été soumises au vote :

[...]

**Résolutions de la compétence de l'assemblée générale ordinaire**

[...]

#### **RÉSOLUTION 10**

**Nomination de Monsieur Jean-Marc Janailac en qualité de nouvel administrateur, en remplacement de Madame Colette Neuville**

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires et connaissance prise du rapport du conseil d'administration, et après avoir pris acte de l'arrivée du terme du mandat d'administrateur de Colette Neuville à l'issue de la présente assemblée générale, décide de nommer Monsieur Jean-Marc Janailac en qualité d'administrateur, pour la durée statutaire des mandats d'administrateurs, soit une durée de quatre années, qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

**Votes pour : 534 662 315                      Voix**

**Votes contre : 903 009                        Voix**

**Abstentions : 1 148 134                      Voix**

***La résolution a recueilli 99,83% de voix en sa faveur. Elle est donc adoptée.***

[...]

Le Président remercie les actionnaires. Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.